

# Discours – 5 juillet 2023

## Congrès de la Fédération



### Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de l'ONF

« Bonjour à tous. Bonjour, Madame la Sénatrice, Madame la représentante du Président du Conseil régional, Monsieur le vice-président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus, et je fais un petit signe amical à deux partenaires que sont le Président de FBF et Mme la Présidente de PEFC.

En premier lieu puisque, dans le vieux couple, je suis la vieille dame, je vous remercie chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre invitation à ce congrès, mais en même temps, comme nous sommes mariés, c'était un peu normal, et je remercie aussi très chaleureusement Philippe Canot pour son accueil dans cette belle région.

Ces événements sont toujours des moments privilégiés, tout comme sont riches les échanges que nous pouvons avoir les uns et les autres sur le terrain, et je voudrais en profiter, au bout de neuf mois, pour remercier chaleureusement ceux d'entre vous avec qui j'ai pu discuter hier qui m'ont fait l'honneur et le plaisir d'être présents lors de mes déplacements sur le terrain, et dont les témoignages sont toujours précieux pour la nouvelle directrice générale que je suis encore.

À mon arrivée, vous aviez insisté sur l'importance de refonder la relation qui lie les communes avec l'établissement, et en la fondant sur la transparence et le respect mutuel du rôle de chacun. Philippe et Dominique -si vous me permettez, Messieurs les Présidents, de vous appeler par vos prénoms- ont insisté sur le fait que plusieurs événements ont eu lieu :

☞ La signature, en décembre 2022, de la convention qui lie la FNCOFOR à l'ONF en présence du ministre de l'Agriculture ;

☞ Et depuis, conformément aux engagements pris, la commission nationale de la forêt communale s'est réunie trois fois, dont une fois tout récemment à Épernay.

Ces réunions sont riches ; elles permettent de travailler sur le fond et de partager les points de difficulté, les points de satisfaction, et d'avancer en commun.

Je remercie beaucoup M. le Président de l'Union Régionale des Communes forestières pour ses propos qui m'ont beaucoup touché, et qui touchent aussi mes équipes. J'ai pu constater depuis neuf mois que les dossiers ne manquent pas, mais j'ai quand même constaté une réelle volonté de part et d'autre d'avancer dans le dialogue et la transparence en fédérant nos énergies, comme dirait le poète -mais ce n'était pas Rimbaud- « au cœur du commun combat » qui est celui de l'adaptation de la forêt française au changement climatique.

Je souhaiterais évoquer trois sujets avec vous dont les deux premiers correspondent aux priorités que le Président Dominique Jarlier a fixés à l'établissement. Cela tombe bien.

Le premier est l'adaptation de la forêt publique française au changement climatique et le renouvellement forestier. Pour faire écho aux propos de Philippe Canot de tout à l'heure, au niveau national, entre 2017 et 2022, les taux de dépérissants sont passés de 5 à 25 % avec certaines années un pic à 35 %.

Propriétaires et gestionnaires, nous sommes donc confrontés depuis 2019 à cette aggravation brutale et cette arrivée massive de produits accidentels, d'abord sur l'épicéa, et depuis ce printemps, sur le sapin, et partout, en Bourgogne-Franche-Comté, mais aussi plus au sud, en PACA et en Occitanie.

Nous évaluons à l'ONF à plus de 50 000 ha les surfaces à reconstituer en forêts publiques, domaniales comme communales, feuillues et résineuses. Si les dépérissements de feuillus sont apparus de manière plus tardive et que l'impact cumulé actuel est moindre, on constate quand même qu'il se passe quelque chose, et cela nous préoccupe pour l'avenir.

À 30 ans, un tiers des forêts françaises sera en situation de très forte vulnérabilité et la moitié, à la fin du siècle, et peut-être cela va-t-il aller encore plus vite. Devant ce constat, il nous appartient collectivement de prendre les mesures appropriées qui ne sont ni l'inaction ni la précipitation.

J'ai entendu votre appel, Monsieur le Président Jarlier ; sachez que, pour l'ONF, l'adaptation de la forêt publique au changement climatique est la mère des batailles. Nous allons y aller à vos côtés, y concentrer toute notre énergie.

Cela veut dire plusieurs choses : développer des outils de suivi en temps réel, si on peut le faire des outils d'anticipation. Certes, il y a une part de doute importante, mais il faut quand même essayer de prévoir et de peaufiner des aides à la décision pour que vous puissiez prendre ces décisions, surtout qu'elles sont difficiles, en meilleure connaissance de cause possible. Et bien sûr, nous vous accompagnerons dans le renouvellement forestier, puisque depuis 2020, nous avons un investissement inédit de l'État pour renouveler la forêt française.

Je vais faire un petit bilan du renouvellement forestier sur France Relance et vous dire là où l'on en est pour France 2030.

Pour le compte des communes, l'ONF a été agrégateur dans le cadre de France Relance pour 4 800 ha, essentiellement en Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, qui représentaient à elles trois 80 % des dossiers déposés.

À date, le niveau de réalisation des travaux varie beaucoup d'une région à l'autre ; nous n'étions qu'à 25 % en fin d'année dernière, nous sommes, au 30 juin, à 60 %. Nous allons mobiliser tous nos efforts dans les deux campagnes qui restent pour atteindre au mieux la cible sur les programmes engagés. Je suis assez franche : dans certains départements, nous ne pourrions pas atteindre la cible, mais ce qui est sûr, c'est que la priorité est donnée aux équipes pour tout faire pour l'atteindre.

S'agissant de France 2030, le dispositif qui prend le relais de France Relance, on est un peu en attente des informations ; ce que l'on sait, c'est que les dossiers des communes pour lesquelles l'ONF était agrégateur représentaient 4 435 ha, donc à peu près le même ordre de grandeur que pour France Relance, pour une enveloppe de subvention sollicitée d'un peu moins de 20 M€.

Nous n'avons pas encore le retour de l'ADEME, qui est le gestionnaire de l'enveloppe qui sera attribuée dans cette enveloppe demandée de 20 M€. Au-delà de l'AMI, il y aura bien évidemment une possibilité de déposer des dossiers de manière individuelle, mais là aussi, notre objectif commun est bien de faire que ces programmes soient mis en œuvre.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés qui existent parfois en termes de travaux d'entreprises de travaux forestiers pour le faire, dès lors qu'elles sont sollicitées fortement, du fait aussi que les contraintes de calendrier, de climat, les incertitudes sont fortes, mais il faut quand même plutôt se projeter dans cette action que de ne rien faire.

Et bien évidemment, nous comptons beaucoup sur le Gouvernement et le ministère de l'agriculture, qui se bat beaucoup là-dessus, pour que les aides au renouvellement forestier soient inscrites dans la durée, ce qui offrirait de la visibilité à tout le monde.

Autre événement majeur des derniers mois, auquel vous avez aussi fait allusion : la décision du Gouvernement de financer l'extension de la mission d'intérêt général « Défense des forêts contre l'incendie », au-delà des 15 départements du sud. La FNCOFOR, de son côté, a aussi activement participé à la préparation de la campagne DFCI 2023 en organisant partout en France des réunions d'information d'élus sur le risque incendie, les obligations légales de débroussaillage et leur contrôle.

De son côté, l'ONF a mis un point d'honneur à remplir les nouvelles missions qui lui ont été confiées par l'État, à savoir le contrôle ciblé des obligations légales de débroussaillage pour le compte des préfets, le renforcement et la multiplication des patrouilles d'information, de surveillance, d'alerte et de police dans les massifs forestiers, et le développement des patrouilles de premières interventions sur feux naissants.

Au total, ce sont 12 000 hommes/jour supplémentaires qui seront dédiés en 2023 à ces nouvelles missions et nous avons mis un vrai point d'honneur à être prêts pour le début de l'été, et ceux qui disaient qu'on ne serait pas prêt se sont trompés. Ils ne sont pas dans cette salle !

Nous avons acheté 50 véhicules avec leur équipement : citerne, radio, tablette, gyrophare, des équipements de protection pour notre personnel, et surtout, nous avons organisé la ventilation des jours de patrouille sur le territoire.

J'insiste sur ces nouvelles missions. Elles sont financées à coût complet par l'État et ont permis de maintenir les effectifs, comme vous l'avez dit, en 2023, interrompant ainsi la baisse des effectifs prévue par le contrat. Et ces missions nouvelles pour la DFCI ont vraiment donné lieu à des ouvertures de postes ; elles ne se feront pas, pour la population des techniciens - principalement concernée-, au détriment d'autres missions de surveillance menées dans le cadre du régime forestier.

On avance tous en marchant, et le retour d'expérience de 2023 nous permettra de renforcer ou peaufiner le dispositif pour 2024.

Sur ce sujet, qui est l'adaptation de la forêt publique au changement climatique, parce que c'est quand même la base de la mission confiée à l'ONF, gestionnaire de la forêt publique, qu'il s'agisse de l'adaptation -au sens large, encore une fois- du développement des connaissances de travail sur la disponibilité et la diversification des ressources génétiques forestières ou du renouvellement forestier financé par France Relance ou par France 2030 ou de la prévention des risques, en particulier contre les incendies de forêt, c'est vraiment la priorité stratégique de l'établissement.

En plus, c'est pratique, pour une Directrice générale qui arrive, parce que c'est assez fédérateur aussi en interne dans l'établissement et c'est vraiment l'objectif principal sur lequel nous allons nous mobiliser.

Deuxième point que je souhaitais évoquer avec vous car c'est important, aussi présent dans les présentations : l'évolution sur les modes de vente de bois et le développement de la contractualisation. Conformément aux demandes de l'État, l'ONF a développé la contractualisation en forêt domaniale. Vous savez que le taux atteint fin 2022 était de 59 % pour un objectif de 75 % en 2025, mais on est sur la trajectoire.

Je constate que ce mode de vente permet quand même globalement de favoriser la valorisation sur les territoires et d'atténuer la fluctuation prise ; en même temps, on a vu qu'il s'est révélé aussi précieux pour assurer des débouchés aux produits accidentels, ce qui n'était pas totalement un des objectifs assignés au dispositif, mais cela sert aussi à cela.

Certains territoires qui développent ce mode de vente en ont vu les effets bénéfiques, mais nous, et on le fait bien ensemble avec les équipes de la FNCOFOR, on se dit qu'il nous faut aussi travailler à faciliter l'appropriation de l'outil en donnant aux maires tous les déterminants du choix sur la base d'une analyse coût/bénéfice qui soit claire.

C'est ce que l'on mène ensemble avec les équipes de la FNCOFOR pour améliorer la lisibilité de ce processus de contractualisation et permettre aux maires, qui décident, de faire le choix en toute connaissance de cause, qu'il s'agisse de l'état d'assiette ou du choix du mode de vente.

Des outils de communication/information seront disponible à l'automne et expérimentés auprès d'une partie des collectivités.

Nous travaillerons aussi à votre demande sur la mise en place de contrats d'approvisionnement territoriaux pour favoriser des circuits courts. Un premier chantier est en cours en Occitanie sur le résineux, et nous allons lancer plusieurs autres projets cet automne en Haute-Saône sur le hêtre et dans les Hautes-Alpes sur le mélèze.

C'est aussi un objectif dans le cadre d'une meilleure valorisation des bois pour les collectivités, sur lequel nous nous engageons fortement.

Enfin, je voudrais revenir sur la situation financière de l'établissement et les apports de la nouvelle comptabilité analytique. C'est un sujet austère, mais derrière, il y a de nombreux sujets politiques.

Elle vous a été présentée en régions comme dans les instances nationales. Elle offre, de l'avis globalement partagé, et même par les auditeurs, une méthode plus robuste et plus transparente des résultats de chaque activité en même temps qu'elle constitue un instrument de pilotage de l'établissement.

J'en profite pour remercier votre représentant au comité d'audit, qui a travaillé de nombreuses semaines sur ce sujet austère, donc merci à M. le Maire de la commune la plus froide de France !

Les résultats de l'année 2022 montrent que l'année qui vient de s'écouler a été pour l'ONF, et malgré une inflation élevée, une année favorable pour deux raisons :

☞ Le niveau du prix du bois en forêt domaniale pour ce qui nous concerne

☞ L'augmentation du soutien de l'État.

Le résultat net après impôt -on a payé de l'impôt sur les sociétés- de 53 M€ a servi en totalité au désendettement de l'établissement, et c'est important pour vous de savoir que notre priorité est aussi de désendetter l'établissement.

Pour autant, nous sommes aussi conscients que si on avait appliqué en 2022 les prix de 2021, le résultat aurait été déficitaire, donc on sait que c'est fragile, d'où l'importance d'avoir eu en même temps la revalorisation des soutiens de l'État parce que c'est aussi un élément de stabilisation du modèle économique de l'établissement. C'est assez important et ce n'est pas mal de pouvoir marcher sur ses deux jambes.

Le deuxième enseignement de la comptabilité analytique, et j'y reviens car, quand je n'étais pas encore à l'ONF, ce sujet avait fait l'objet de longs débats, c'est tout ce qui tourne autour de l'activité des forêts sur le bloc forêt/gestion durable de la forêt communale.

Ce que je veux quand même souligner, c'est qu'alors même que de nouveaux hectares sont entrés dans le régime forestier depuis 2018 -90 000 avec ceux qui sortent-, la gestion des forêts des collectivités de métropole s'achemine vers l'équilibre. Celui-ci devrait être atteint en 2023 grâce à la revalorisation du versement compensateur par l'État de 7,5 M€. C'est positif et encourageant. Cela fait écho aux propos de Dominique Jarlier sur le fameux concurrentiel.

D'une part, l'évolution du chiffre d'affaires, et on le verra encore plus en 2023, traduit bien le recentrage de l'établissement sur le cœur de métier et le désengagement progressif de l'ONF des activités concurrentielles, donc vraiment le recyclage sur le cœur de métier qu'est la gestion durable de la forêt publique domaniale et communale en contexte d'adaptation au changement climatique et sur les missions d'intérêt général. D'ailleurs, ces missions servent cet objectif.

En 2022, ce que l'on appelle, dans un jargon barbare, le « concurrentiel service hors forêt » - celui que Dominique n'aime pas- avait beau être excédentaire, on va quand même continuer, donc il concourt aussi à l'équilibre financier de l'établissement, il baisse quand même en volume.

J'ai un souci que je vous expose en toute transparence parce que si on se dit les choses gentiment, on va toujours trouver une solution : le concurrentiel patrimonial, celui qui s'exerce pour le compte des communes dans le prolongement du régime forestier reste déficitaire à hauteur de 9 M€, dont un tiers relève de la mise en œuvre du plan de relance en forêt communale.

Pour tout un ensemble de raisons que je ne dirai pas au micro, ce n'est pas tout à fait souhaitable de laisser le déficit subsister. Je respecte infiniment parce que je suis une vieille dame et élevée au XXème siècle et je respecte infiniment les élus, mais ce n'est pas, en tant que directrice d'établissement public, dans ma vocation de dégager des marges sur les collectivités. Absolument pas ! Modestement, j'aimerais juste que ce soit équilibré.

Après, si vous trouvez que l'ONF est un peu cher, je le comprends et je respecte. Si vous pensez que c'est un peu cher, mais quand même une garantie de qualité, allons-y. En revanche, j'ai quand même ce sujet. Je pense qu'il faut qu'on le pose tous ensemble et qu'on regarde ce que l'on peut faire. Encore une fois, peut-être que je n'ai pas une approche entrepreneuriale et que je suis trop établissement public, mais tant pis, j'assume, ils m'ont aussi choisie parce que je suis établissement public avant tout, je veux juste chercher à équilibrer, absolument pas aller au-delà, et en plus, on est en vrai moment où il faut investir dans les forêts. C'est cela qui est important. C'est ce que j'aimerais.

Cela veut peut-être dire aussi qu'il faut simplifier certaines procédures sur le plan de relance demain France 2030. Il faut que l'on en parle tous ensemble avec l'État. C'est bien que l'on puisse en parler pour trouver ensemble les moyens de remédier à cette situation.



En conclusion, je voudrais vous confirmer très sincèrement la détermination de l'établissement, de ses équipes, de sa Directrice générale, à assurer au mieux les missions qui nous sont confiées pour relever le défi du changement climatique en forêt publique, et pour rendre le service attendu d'un établissement public pour la filière, les territoires et au premier rang, pour les élus qui les représentent.

L'établissement vous doit une expertise la plus adaptée possible pour que vous puissiez décider en toute connaissance de cause.

Je terminerai, au bout de neuf mois, en vous renouvelant mes sincères remerciements, à vous, Monsieur le Président de l'Union Régionale des Communes forestières, Messieurs les Présidents des Communes forestières, Mesdames et Messieurs les élus, et j'y associerai vos équipes administratives, notamment l'équipe du siège -que l'on voit plus souvent- pour le climat de confiance qui existe entre nous et qui permettra de bien faire avancer les choses en se disant les choses au bénéfice de nos concitoyens, car c'est bien notre attachement à l'intérêt général tel que l'a rappelé Dominique qui, finalement, soude notre vieux couple depuis 60 ans ! »



fncofor.fr



@fncofor



Fédération nationale des  
Communes forestières

**Fédération nationale des Communes forestières**

13 rue du Général Bertrand - 75007 Paris

01 45 67 47 98

federation@communesforestieres.org